

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNE : BUDGET PRINCIPAL PANISSIERES (1)**

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21420165900015

POSTE COMPTABLE : SCG DE FEURS

**M. 57**

**Budget primitif**

**Voté par nature**

**BUDGET : BUDGET PRINCIPAL PANISSIERES (3)**

**ANNEE 2024**

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

## Sommaire

### I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

### II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

### III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement générées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement générées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	39

### IV - Annexes

#### A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

#### B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	41
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	45
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	46
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

## BUDGET PRINCIPAL PANISSIERES - BUDGET PRINCIPAL PANISSIERES - BP - 2024

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	47
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	48
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	49
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	50
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	51
B9 - Etat du personnel	52
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	55
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	56
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	57
<b>C - Annexes budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire	58
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	59
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	60
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	61
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
<b>V - Arrêté et signatures</b>	
A - Arrêté et signatures	62

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grises ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 -- Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;  
*les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES			
		A	
	Informations statistiques	Valeurs	
Population totale		2964	
	Informations fiscales (N-2)	Collectivité	
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)		822.81	
	Informations financières – ratios	Valeurs	
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population		620.86	
2 Recettes réelles de fonctionnement / population		692.48	
3 Dépenses d'équipement brut / population			
4 Encours de dette / population (2) (3)		765.41	
5 DGF / population		147.68	
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)		46.18	
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)		102.56	
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement			
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)		110.53	
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)			

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmises par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

	I - INFORMATIONS GENERALES	
	MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,5 % %
- Investissement : 7,5 % %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

\* semi budgétaire :

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- \* sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
  - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
  - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

**I - INFORMATIONS GENERALES**  
**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT - RESULTATS (1)**

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1		
	Dépenses	Recettes
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	3 552 607,57	4 278 776,03
Investissement	1 354 812,21	1 602 269,82 (3)
Fonctionnement	2 197 795,36	2 676 506,21 (4)

RESTES A REALISER N-1		
	Dépenses	Recettes
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II	249 455,31 III + IV
Investissement	I	249 455,31 III
Fonctionnement	II	0,00 IV

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
<b>TOTAL</b>	<b>A1 + B1</b>	395 113,50 B1
Investissement	<b>A2 + B2</b>	395 113,50 B2
Fonctionnement	<b>A3 + B3</b>	0,00 B3

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>		<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES</b>		<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>249 455,31</b>
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	170 431,91
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	79 023,40
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>		<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES</b>		<b>C3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) 395 113,50
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	395 113,50
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,règle)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compta administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET**  
**VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS**

		II		
		A		
		DEPENSES	RECETTES	
<b>VOTE</b>	<b>Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)</b>	<b>2 381 446,42</b>		<b>2 757 601,78</b>
		+		
<b>REPORTS</b>	<b>Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)</b>	<b>249 455,31</b>		<b>395 113,50</b>
		(si solde négatif)		0,00
		521 813,55		
		=		=
	<b>Total de la section d'investissement (2)</b>	<b>3 152 715,28</b>		<b>3 152 715,28</b>
		+		
<b>VOTE</b>	<b>Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget</b>	<b>3 266 320,13</b>		<b>2 925 917,80</b>
		+		
<b>REPORTS</b>	<b>Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
		(si déficit)		(si excédent)
		0,00		340 407,33
		=		=
	<b>Total de la section de fonctionnement (3)</b>	<b>3 266 320,13</b>		<b>3 266 320,13</b>
		+		
	<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>6 419 035,41</b>		<b>6 419 035,41</b>

- (1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.  
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
- (2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
- (3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
- (4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

**II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET**  
**PRÉSENTATION DES AP VOTÉES**

<b>AUTORISATION DE PROGRAMME (1)</b>		<b>Chapitre(s)</b>	<b>Montant</b>
<b>Numéro</b>	<b>Libellé</b>		
	<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>
	<b>« AP de dépenses imprévues » (2)</b>		<b>0,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

<b>II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET</b>		
<b>PRÉSENTATION DES AE VOTÉES</b>		
<b>Numéro</b>	<b>AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)</b> Libellé	<b>Montant</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>
	<b>« AE de dépenses imprévues » (2)</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements plurianuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT					II C1
--	--	--	--	--	----------

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	178 000,00	178 000,00	178 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	170 431,91	619 786,42	619 786,42	790 218,33
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	79 023,40	892 000,00	892 000,00	971 023,40
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>249 455,31</b>	<b>1 689 786,42</b>	<b>1 689 786,42</b>	<b>1 939 241,73</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	676 660,00	676 660,00	676 660,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>676 660,00</b>	<b>676 660,00</b>	<b>676 660,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>249 455,31</b>	<b>2 366 446,42</b>	<b>2 366 446,42</b>	<b>2 615 901,73</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>249 455,31</b>	<b>2 381 446,42</b>	<b>2 381 446,42</b>	<b>2 630 901,73</b>
+					
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE</b>					<b>521 813,55</b>
=					
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>					<b>3 152 715,28</b>

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>					<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					<b>C1</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	395 113,50	344 943,00	344 943,00	740 056,50
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>395 113,50</b>	<b>944 943,00</b>	<b>944 943,00</b>	<b>1 340 056,50</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	168 811,00	168 811,00	168 811,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	380 000,00	380 000,00	380 000,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	50 878,00	50 878,00	50 878,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,règle) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	164 500,00	164 500,00	164 500,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>764 189,00</b>	<b>764 189,00</b>	<b>764 189,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>395 113,50</b>	<b>1 709 132,00</b>	<b>1 709 132,00</b>	<b>2 104 245,50</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		995 084,19	995 084,19	995 084,19
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		53 385,59	53 385,59	53 385,59
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>1 048 469,78</b>	<b>1 048 469,78</b>	<b>1 048 469,78</b>

<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>395 113,50</b>	<b>2 757 601,78</b>	<b>2 757 601,78</b>	<b>3 152 715,28</b>
+					
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>					<b>0,00</b>
-					
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>					<b>3 152 715,28</b>

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il servira à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)</b>	<b>1 033 469,78</b>
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détaillé en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

**BUDGET PRINCIPAL PANISSIERES - BUDGET PRINCIPAL PANISSIERES - BP - 2024**

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT					II C2
---	--	--	--	--	----------

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	0,00	0,00	695 649,00	695 649,00	695 649,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	1 290 300,00	1 290 300,00	1 290 300,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	11 419,00	11 419,00	11 419,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	179 971,98	179 971,98	179 971,98
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 177 339,98</b>	<b>2 177 339,98</b>	<b>2 177 339,98</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	36 301,57	36 301,57	36 301,57
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	4 208,80	4 208,80	4 208,80
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 217 850,35</b>	<b>2 217 850,35</b>	<b>2 217 850,35</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		995 084,19	995 084,19	995 084,19
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		53 385,59	53 385,59	53 385,59
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>1 048 469,78</b>	<b>1 048 469,78</b>	<b>1 048 469,78</b>

<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 266 320,13</b>	<b>3 266 320,13</b>	<b>3 266 320,13</b>
+					
<b>D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE</b>					<b>0,00</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>3 266 320,13</b>
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4)  $DF\ 023 = RI\ 021 ; DI\ 040 = RF\ 042 ; RI\ 040 = DF\ 042 ; DF\ 043 = RF\ 043$ .

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT					II C2
---	--	--	--	--	----------

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	141 708,80	141 708,80	141 708,80
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	560 253,00	560 253,00	560 253,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	1 223 126,00	1 223 126,00	1 223 126,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	595 830,00	595 830,00	595 830,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	320 000,00	320 000,00	320 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 910 917,80</b>	<b>2 910 917,80</b>	<b>2 910 917,80</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 910 917,80</b>	<b>2 910 917,80</b>	<b>2 910 917,80</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 925 917,80</b>	<b>2 925 917,80</b>	<b>2 925 917,80</b>
--------------	-------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

<b>+ R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE</b>	<b>340 402,33</b>
---	-------------------

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>3 266 320,13</b>
--	---------------------

## Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>1 033 469,78</b>
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>		<b>D1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)			
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	676 660,00	0,00	676 660,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	178 000,00	0,00	178 000,00
21 Immobilisations corporelles (3) (5)	790 218,33	15 000,00	805 218,33
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	971 023,40	0,00	971 023,40
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations (reprises)			
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
198 Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>	<b>2 615 901,73</b>	<b>15 000,00</b>	<b>2 630 901,73</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>521 813,55</b>
	=

**TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES** **3 152 715,28****DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
011 Charges à caractère général (9)	695 649,00		695 649,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (9)	1 290 300,00		1 290 300,00
014 Atténuations de produits	11 419,00		11 419,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	179 971,98	0,00	179 971,98
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66 Charges financières	36 301,57	0,00	36 301,57
67 Charges spécifiques (9)	4 208,80	0,00	4 208,80
68 Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	53 385,59	53 385,59
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement		995 084,19	995 084,19
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>	<b>2 217 850,35</b>	<b>1 048 468,78</b>	<b>3 266 320,13</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
	=

**TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES** **3 266 320,13**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

## BUDGET PRINCIPAL PANISSIERES - BUDGET PRINCIPAL PANISSIERES - BP - 2024

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>			<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – RECETTES</b>			<b>D2</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	168 811,00	0,00	168 811,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	790 934,50	0,00	790 934,50
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	600 000,00	0,00	600 000,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		53 385,59	53 385,59
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		995 084,19	995 084,19
024 Produits des cessions d'immobilisations	164 500,00		164 500,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>	<b>1 724 245,50</b>	<b>1 048 469,78</b>	<b>2 772 715,28</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT</b>	<b>380 000,00</b>
---------------------------------------	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>3 152 715,28</b>
---	---------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
013 Atténuations de charges (8)	70 000,00		70 000,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	141 708,80		141 708,80
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		15 000,00	15 000,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	560 253,00		560 253,00
731 Fiscalité locale	1 223 126,00		1 223 126,00
74 Dotations et participations (8)	595 830,00		595 830,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	320 000,00	0,00	0,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>	<b>2 910 917,80</b>	<b>15 000,00</b>	<b>2 925 917,80</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE</b>	<b>340 402,33</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>3 266 320,13</b>
--	---------------------

## BUDGET PRINCIPAL PANISSIERES - BUDGET PRINCIPAL PANISSIERES - BP - 2024

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE**

						III		
						A		

<b>DEPENSES</b>							
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>249 455,31</b>	<b>0,00</b>	<b>2 381 446,42</b>	<b>2 381 446,42</b>	<b>0,00</b>	<b>2 381 446,42</b>
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 244)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	178 000,00	178 000,00	0,00	178 000,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	170 431,91	0,00	619 786,42	619 786,42	0,00	619 786,42
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	79 023,40	0,00	892 000,00	892 000,00	0,00	892 000,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>249 455,31</b>	<b>0,00</b>	<b>1 689 786,42</b>	<b>1 689 786,42</b>	<b>0,00</b>	<b>1 689 786,42</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	676 660,00	676 660,00	0,00	676 660,00
18 Crpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00				
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>676 660,00</b>	<b>676 660,00</b>	<b>0,00</b>	<b>676 660,00</b>
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>0,00</b>	<b>249 455,31</b>	<b>0,00</b>	<b>2 366 446,42</b>	<b>2 366 446,42</b>	<b>0,00</b>	<b>2 366 446,42</b>
040 Opérations ordre transf. entre Sections (5) (6)	0,00			15 000,00	15 000,00		15 000,00
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>			<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>

<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)</b>	<b>521 813,55</b>
<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>3 152 715,28</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

## BUDGET PRINCIPAL PANISSIERES - BUDGET PRINCIPAL PANISSIERES - BP - 2024

- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D1 040 = RI 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D1 041 = RI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES**

		III	
		A	

RECETTES			
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles
TOTAL	0,00	395 113,50	2 377 601,78
018 RSA	0,00	0,00	344 943,00
13 Subventions d'investissement (hors 133)	0,00	395 113,50	344 943,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	600 000,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>395 113,50</b>	<b>944 943,00</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	168 811,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	50 878,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	164 500,00
<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>384 189,00</b>
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>0,00</b>	<b>395 113,50</b>	<b>1 329 132,00</b>
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00	995 084,19	995 084,19
040 Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	53 385,59	53 385,59
041 Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>	<b>1 048 469,78</b>	<b>1 048 469,78</b>

<b>R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

Affectation au compte 1068 (8)	380 000,00
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>	<b>3 152 715,28</b>

(1) Voir état HB pour le contenu du budget précédent.

## BUDGET PRINCIPAL PANISSIERES - BUDGET PRINCIPAL PANISSIERES - BP - 2024

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (R/ 040 = DF 042).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D) 041 = RI 041).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant n'a fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

### **III – VOTE DU BUDGET**

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PA**

BUDGET PRINCIPAL PANISSIERES - BUDGET PRINCIPAL PANISSIERES - BP - 2024

	Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) <b>III = I + II</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>249 455,31</b>	<b>0,00</b>	<b>1 689 786,42</b>	<b>1 689 786,42</b>	<b>0,00</b>	<b>1 689 786,42</b>	<b>1 939 241,73</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1638 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	676 660,00	676 660,00	0,00	676 660,00	676 660,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	676 660,00	676 660,00	0,00	676 660,00	676 660,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>676 660,00</b>	<b>676 660,00</b>	<b>0,00</b>	<b>676 660,00</b>	<b>676 660,00</b>
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>0,00</b>	<b>249 455,31</b>	<b>0,00</b>	<b>2 366 446,42</b>	<b>2 366 446,42</b>	<b>0,00</b>	<b>2 366 446,42</b>	<b>2 615 901,73</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00		15 000,00	15 000,00			15 000,00	15 000,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
21311	Bâtiments administratifs	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00			15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>			<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>		<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>

(1) Détalier les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations ».

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>							<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>							<b>A2.1</b>

**Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
	<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b> <b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>III</b> <b>A2.2</b>
---	---------------------------

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b> <b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>III</b> <b>A2.3</b>
---	---------------------------

Cet état ne contient pas d'information.

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE**

Chap. / art (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée		TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
		I		II		III = I + II	
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>395 113,50</b>		<b>2 377 601,78</b>		<b>2 772 715,28</b>	
018 RSA	0,00	0,00		0,00		0,00	
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	395 113,50		344 943,00		740 056,50	
1321 Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	50 158,50		104 134,00		154 292,50	
1322 Subv. non transf. Régions	0,00	130 000,00		0,00		130 000,00	
1323 Subv. non transf. Départements	0,00	154 359,00		240 809,00		395 148,00	
13251 Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	59 440,00		0,00		59 440,00	
1328 Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	1 176,00		0,00		1 176,00	
1345 Amendes radars automatiques et de police	0,00					0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00					600 000,00	
1641 Emprunts en euros	0,00	0,00		600 000,00		600 000,00	
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00		0,00		0,00	
204 Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00		0,00		0,00	
21 Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00		0,00		0,00	
22 Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00		0,00		0,00	
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00		0,00		0,00	
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>395 113,50</b>		<b>944 943,00</b>		<b>1 340 056,50</b>	
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00		168 811,00		168 811,00	
10222 FCTVA	0,00	0,00		150 000,00		150 000,00	
10226 Taxe d'aménagement	0,00	0,00		15 000,00		15 000,00	
10251 Dons et legs en capital	0,00	0,00		3 811,00		3 811,00	
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00		50 878,00		50 878,00	
1388 Autres fonds non transférables	0,00	0,00		50 878,00		50 878,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (1649, 165 et 166)	0,00	0,00		0,00		0,00	
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00		0,00	
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00		0,00		0,00	
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00		0,00		0,00	
024 Produits des cessions d'immobilisations	<b>0,00</b>			<b>384 189,00</b>		<b>384 189,00</b>	
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00		0,00		0,00	
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>0,00</b>	<b>395 113,50</b>		<b>1 329 132,00</b>		<b>1 724 245,50</b>	
021 Virément de la section de fonctionnement	0,00			995 084,19		995 084,19	
040 Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00			53 385,59		53 385,59	
2802 Frais liés à la réalisation de document				450,00		450,00	
28041512 Subv. Grpt : Bâtiments, installations	0,00			4 948,00		4 948,00	
28041581 Autres grps-Biens mob., mat. et études	0,00			23 831,59		23 831,59	
28041582 Autres grps - Bâtiments et installat°	0,00			18 121,00		18 121,00	
280421 Privé - Biens mob., matériels et études	0,00			5 699,00		5 699,00	

BUDGET PRINCIPAL PANISSIERES - BUDGET PRINCIPAL PANISSIERES - BP - 2024

	Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)     = I + II
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281533	Réseaux câblés	0,00	336,00	0,00	336,00	336,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>			<b>1 048 469,78</b>	<b>1 048 469,78</b>

(1) Détaillez les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptuellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (R/ 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 28, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 152 (cf. chapitre 024: « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D/ 041 = RI 047).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE****III****B**

Chap.	Libellé	DÉPENSES						TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 266 320,13</b>	<b>3 266 320,13</b>	<b>0,00</b>	<b>3 266 320,13</b>
011	Charges à caractère général (3)	0,00	0,00	0,00	695 649,00	695 649,00	0,00	695 649,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	1 290 300,00	1 290 300,00	0,00	1 290 300,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	11 419,00	11 419,00	0,00	11 419,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Réregularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	179 971,98	179 971,98	0,00	179 971,98
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 177 339,98</b>	<b>2 177 339,98</b>	<b>0,00</b>	<b>2 177 339,98</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	36 301,57	36 301,57	0,00	36 301,57
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	4 208,80	4 208,80	0,00	4 208,80
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00				
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>40 510,37</b>	<b>40 510,37</b>	<b>0,00</b>	<b>40 510,37</b>
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 217 850,35</b>	<b>2 217 850,35</b>	<b>0,00</b>	<b>2 217 850,35</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	995 084,19	995 084,19	0,00	995 084,19
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00			53 385,59	53 385,59	0,00	53 385,59
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>			<b>1 048 469,78</b>	<b>1 048 469,78</b>	<b>1 048 469,78</b>	<b>1 048 469,78</b>

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>	<b>3 266 320,13</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

## BUDGET PRINCIPAL PANISSIERES - BUDGET PRINCIPAL PANISSIERES - BP - 2024

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrit en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après voté du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE**

**RECETTES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)		RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
		0,00	0,00				
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 925 917,80</b>		<b>2 925 917,80</b>	<b>2 925 917,80</b>
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	70 000,00		70 000,00	70 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	141 708,80		141 708,80	141 708,80
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	560 253,00		560 253,00	560 253,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	1 223 126,00		1 223 126,00	1 223 126,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	595 830,00		595 830,00	595 830,00
75	Autres produits de destination courante (2)	0,00	0,00	320 000,00		320 000,00	320 000,00
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 910 917,80</b>		<b>2 910 917,80</b>	<b>2 910 917,80</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 910 917,80</b>		<b>2 910 917,80</b>	<b>2 910 917,80</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		15 000,00		15 000,00	15 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00		0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>		<b>15 000,00</b>		<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>

	R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	340 402,33
	<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>3 266 320,13</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre. (RF 042 = D1 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE**

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)		B1
									II	III = I + II	
011	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>I</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 266 320,13</b>	<b>3 266 320,13</b>	<b>0,00</b>	<b>3 266 320,13</b>	<b>3 266 320,13</b>	
011	Charges à caractère général (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	695 649,00	695 649,00	0,00	695 649,00	695 649,00	
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	6 500,00	6 500,00	0,00	6 500,00	6 500,00	6 500,00	
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	36 000,00	36 000,00	0,00	36 000,00	36 000,00	36 000,00	
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	94 600,00	94 600,00	0,00	94 600,00	94 600,00	94 600,00	
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	72 500,00	72 500,00	0,00	72 500,00	72 500,00	72 500,00	
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	15 600,00	15 600,00	0,00	15 600,00	15 600,00	15 600,00	
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	1 600,00	1 600,00	0,00	1 600,00	1 600,00	1 600,00	
60624	Produits de traitement	0,00	0,00	0,00	2 800,00	2 800,00	0,00	2 800,00	2 800,00	2 800,00	
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00	
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	37 000,00	37 000,00	0,00	37 000,00	37 000,00	37 000,00	
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	14 000,00	14 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00	
60635	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	3 850,00	3 850,00	0,00	3 850,00	3 850,00	3 850,00	
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	0,00	0,00	9 300,00	9 300,00	0,00	9 300,00	9 300,00	9 300,00	
60668	Autres produits pharmaceutiques	0,00	0,00	0,00	150,00	150,00	0,00	150,00	150,00	150,00	
6067	Fournitures scolaires	0,00	0,00	0,00	8 300,00	8 300,00	0,00	8 300,00	8 300,00	8 300,00	
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	3 350,00	3 350,00	0,00	3 350,00	3 350,00	3 350,00	
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	65 000,00	65 000,00	0,00	65 000,00	65 000,00	65 000,00	
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	8 300,00	8 300,00	0,00	8 300,00	8 300,00	8 300,00	
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	2 900,00	2 900,00	0,00	2 900,00	2 900,00	2 900,00	
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	9 400,00	9 400,00	0,00	9 400,00	9 400,00	9 400,00	
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	25 500,00	25 500,00	0,00	25 500,00	25 500,00	25 500,00	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	22 477,00	22 477,00	0,00	22 477,00	22 477,00	22 477,00	
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	1 150,00	1 150,00	0,00	1 150,00	1 150,00	1 150,00	
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	33 500,00	33 500,00	0,00	33 500,00	33 500,00	33 500,00	
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	27 000,00	27 000,00	0,00	27 000,00	27 000,00	27 000,00	
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	13 250,00	13 250,00	0,00	13 250,00	13 250,00	13 250,00	
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	34 660,00	34 660,00	0,00	34 660,00	34 660,00	34 660,00	
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	27 500,00	27 500,00	0,00	27 500,00	27 500,00	27 500,00	
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	800,00	800,00	0,00	800,00	800,00	800,00	
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	2 470,00	2 470,00	0,00	2 470,00	2 470,00	2 470,00	

BUDGET PRINCIPAL PANISSIERES - BUDGET PRINCIPAL PANISSIERES - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00		3 300,00	3 300,00	0,00	3 300,00	3 300,00	
6188	Autres frais divers	0,00	0,00		50,00	50,00	0,00	50,00	50,00	
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	0,00		800,00	800,00	0,00	800,00	800,00	
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00	
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00		4 500,00	4 500,00	0,00	4 500,00	4 500,00	
6231	Années et insertions	0,00	0,00		650,00	650,00	0,00	650,00	650,00	
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00		1 800,00	1 800,00	0,00	1 800,00	1 800,00	
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00		4 100,00	4 100,00	0,00	4 100,00	4 100,00	
6238	Divers	0,00	0,00		15 150,00	15 150,00	0,00	15 150,00	15 150,00	
6247	Transport collectifs	0,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00	
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00		2 100,00	2 100,00	0,00	2 100,00	2 100,00	
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00		3 150,00	3 150,00	0,00	3 150,00	3 150,00	
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00		12 350,00	12 350,00	0,00	12 350,00	12 350,00	
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00		4 050,00	4 050,00	0,00	4 050,00	4 050,00	
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00	
63512	Taxes foncières	0,00	0,00		7 200,00	7 200,00	0,00	7 200,00	7 200,00	
63513	Autres impôts locaux	0,00	0,00		1 542,00	1 542,00	0,00	1 542,00	1 542,00	
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	
6358	Autres droits	0,00	0,00		1 350,00	1 350,00	0,00	1 350,00	1 350,00	
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00		1 600,00	1 600,00	0,00	1 600,00	1 600,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00		1 290 300,00	1 290 300,00		1 290 300,00	1 290 300,00	
6216	Personnel affecté par GFP rattachement	0,00	0,00		2 500,00	2 500,00		2 500,00	2 500,00	
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00		4 200,00	4 200,00		4 200,00	4 200,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00		2 600,00	2 600,00		2 600,00	2 600,00	
6336	Cotisations CNFPT et CDGFTT	0,00	0,00		12 500,00	12 500,00		12 500,00	12 500,00	
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00		621 000,00	621 000,00		621 000,00	621 000,00	
64131	Rémunerations	0,00	0,00		2 120 000,00	2 120 000,00		2 120 000,00	2 120 000,00	
6417	Rémunerations des apprentis	0,00	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00		160 000,00	160 000,00		160 000,00	160 000,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00		181 000,00	181 000,00		181 000,00	181 000,00	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00		8 000,00	8 000,00		8 000,00	8 000,00	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00		50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00	
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	0,00		1 500,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00	
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00		9 000,00	9 000,00		9 000,00	9 000,00	

BUDGET PRINCIPAL PANISSIERES - BUDGET PRINCIPAL PANISSIERES - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) <b>III = I + II</b>
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	3 200,00	3 200,00	3 200,00	3 200,00	3 200,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	7 800,00	7 800,00	7 800,00	7 800,00	7 800,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	11 419,00	11 419,00	11 419,00	11 419,00	11 419,00
7391111	Degrèv. TFPNB / jeunes agriculteurs	0,00	0,00	200,00	200,00	200,00	200,00	200,00
7391112	Degrèv. taxe habit. / logements vacants	0,00	0,00	3 619,00	3 619,00	3 619,00	3 619,00	3 619,00
739118	Autres revers, restit. contrib. directes	0,00	0,00	7 600,00	7 600,00	7 600,00	7 600,00	7 600,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	0,00	0,00	179 971,98	179 971,98	0,00	179 971,98	179 971,98
65311	Indemnités de fonction	0,00	0,00	85 000,00	85 000,00	0,00	85 000,00	85 000,00
65313	Cotisations de retraite	0,00	0,00	4 400,00	4 400,00	0,00	4 400,00	4 400,00
65315	Formation	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	0,00	0,00	60,00	60,00	0,00	60,00	60,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	550,00	550,00	0,00	550,00	550,00
6553	Service d'incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65561	Contrib.fonds compens. ch. territoriales	0,00	0,00	5 800,00	5 800,00	0,00	5 800,00	5 800,00
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
6561	Organismes de regroupement	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65736211	Subv. BA/régie admin. sans ps.morale	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
65823	Déficit BA à caract. indust. et commerc.	0,00	0,00	8 061,98	8 061,98	0,00	8 061,98	8 061,98
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	0,00	0,00	300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
65888	Autres	0,00	0,00	15 800,00	15 800,00	0,00	15 800,00	15 800,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 177 335,98</b>	<b>2 177 335,98</b>	<b>0,00</b>	<b>2 177 335,98</b>	<b>2 177 335,98</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	36 301,57	36 301,57	36 301,57	36 301,57	36 301,57
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	35 401,57	35 401,57	35 401,57	35 401,57	35 401,57
6688	Autres	0,00	0,00	900,00	900,00	900,00	900,00	900,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	4 208,80	4 208,80	4 208,80	4 208,80	4 208,80
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	4 208,80	4 208,80	4 208,80	4 208,80	4 208,80

BUDGET PRINCIPAL PANISSIERES - BUDGET PRINCIPAL PANISSIERES - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés hors AE	Pour information Crédits gérés d'une AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  II = I + II
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgetaires) (4)	0,00		0,00	II	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00				
<b>Total des charges financières et spécifiques</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>40 510,37</b>			<b>40 510,37</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>2 217 850,35</b>			<b>2 217 850,35</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00			995 084,19	995 084,19		995 084,19
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00			53 385,59	53 385,59		53 385,59
6811	Dot. amort. immos incorporelles	0,00			53 385,59	53 385,59		53 385,59
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>			<b>1 048 469,78</b>			<b>1 048 469,78</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détalier les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre ( $DF\ 042 = RI\ 040$ ) ( $DF\ 043 = RF\ 043$ ).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE**

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
						III
<b>TOTAL</b>						
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	<b>2 925 917,80</b>	<b>2 925 917,80</b>	<b>2 925 917,80</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
016	APA	0,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
017	RSA/ Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	141 708,80	141 708,80	141 708,80
70311	Concessions cinétières (produit net)	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
7034	Péage, droits passage, pesage, mesureage	0,00	0,00	700,00	700,00	700,00
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	24 000,00	24 000,00	24 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
70688	Autres	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
70841	Mise à displo personnel CL de rattach.	0,00	0,00	11 312,00	11 312,00	11 312,00
70846	Mise à displo personnel GFP de rattach.	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
708721	Remb. frais par BA/régie sans ps.morale	0,00	0,00	1 696,80	1 696,80	1 696,80
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	560 253,00	560 253,00	560 253,00
73211	Attribution de compensation	0,00	0,00	560 253,00	560 253,00	560 253,00
738	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	1 223 126,00	1 223 126,00	1 223 126,00
73111	Impôts directs locaux	0,00	0,00	1 055 876,00	1 055 876,00	1 055 876,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	0,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
73141	Taxe sur la consu. finale d'électricité	0,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
73154	Droits de place	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	0,00	0,00	250,00	250,00	250,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	595 830,00	595 830,00	595 830,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	0,00	0,00	241 858,00	241 858,00	241 858,00
741121	DSR des communes	0,00	0,00	92 226,00	92 226,00	92 226,00
741127	DNP des communes	0,00	0,00	7 890,00	7 890,00	7 890,00
744	FCTVA	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	7 200,00	7 200,00	7 200,00
74751	Participation GFP de rattachement	0,00	0,00	13 800,00	13 800,00	13 800,00
747888	Autres	0,00	0,00	33 000,00	33 000,00	33 000,00
74833	Etat-Compens. exonération taxes foncières	0,00	0,00	192 856,00	192 856,00	192 856,00

BUDGET PRINCIPAL PANISSIERES - BUDGET PRINCIPAL PANISSIERES - BP - 2024

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	320 000,00	320 000,00	320 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00
75861	Régies dotées seule autonomie financière	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
75888	Autres	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 910 917,80</b>	<b>2 910 917,80</b>	<b>2 910 917,80</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgetaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 910 917,80</b>	<b>2 910 917,80</b>	<b>2 910 917,80</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
722	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>

**Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)**

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détalier les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DI 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « Produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélevement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant du compte 7622 sera négatif.

	<b>IV – ANNEXES</b>	
	<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	
B1.2	<b>B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)</b>	IV

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro du contrat)	Organisme prêteur ou chef de filie	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial	Taux initial	Perio- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
Emprunts et dettes à l'ordre du contrat													
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00								
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					3 600 626,36								
1641 Emprunts en euros (Total)					3 600 626,36								
00002902022	CRCAM LOIRE HAUTE LOIRE	03/08/2022	2023-03-20	10/06/2023	440 000,00	F		2,180	2,180		T	P	A-1
0268755	CREDIT LOCAL DE FRANCE	20/12/2007	2007-12-20	01/05/2008	738 180,73	V					T	C	A-1
3282687/13825	CAISSE EPARGNE RHONE	01/01/2020	2020-01-01	25/02/2020	22 465,63	F					T	P	A-1
3315457	CAISSE EPARGNE RHONE	25/05/2010	2010-05-25	25/09/2010	500 000,00	F					T	P	A-1
458715/15556269	CAISSE EPARGNE RHONE	14/05/2018	2018-07-25	25/10/2018	150 000,00	F					T	P	A-1
9744052	CAISSE EPARGNE RHONE	22/06/2016	2016-06-22	25/12/2016	200 000,00	F					T	P	A-1
9915412	CAISSE EPARGNE RHONE	04/04/2017	2017-04-04	25/09/2017	300 000,00	F					T	P	A-1
A192322000	CE LOIRE DROME	19/04/2023	2023-09-01	01/09/2023	450 000,00	F					T	P	A-1
IH4824	ARDECHE	04/07/2019	2018-07-15	15/10/2019	500 000,00	F					T	C	A-1
JG1373/00002216314	CRCAM LOIRE HAUTE LOIRE	29/04/2021	2021-05-31	15/06/2021	300 000,00	F					T	P	A-1
1643 Emprunts en devises (Total)					0,00								
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00								
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00								
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00								

BUDGET PRINCIPAL PANISSIERES - BUDGET PRINCIPAL PANISSIERES - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Nominal (2)	Date du premier remboursement	Type de taux d'intérêt (3)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat			Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
							Index (4)	Niveau de taux actuarial (5)	Taux initial				
1671 Avances consolidées du Trésor (total)							0,00						
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)							0,00						
1675 Dettes pour METP et PPP (total)							0,00						
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)							0,00						
1678 Autres emprunts et dettes (total)							0,00						
<b>168 Emprunts et dettes assimilées (Total)</b>							<b>0,00</b>						
1681 Autres emprunts (total) (9)							0,00						
1682 Bons à moyen terme négociables (total)							0,00						
1687 Autres dettes (total)							0,00						
<b>Total général</b>							<b>3 600 626,36</b>						

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal / montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Eurodol 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICGB/1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales.

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1584 A et 1585 du code général des impôts

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE****IV****B1.2****B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

	Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert (11)	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N (10)	Durée résiduelle (en années) (12)	Taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Émergents et dettes au 01/01/N		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
								Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>			<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>			<b>0,00</b>		<b>1 752 070,89</b>					<b>223 660,22</b>	<b>35 408,29</b>	<b>0,00</b>
<b>1641 Emprunts en euros (total)</b>			<b>0,00</b>		<b>1 752 070,89</b>					<b>223 660,22</b>	<b>35 408,29</b>	<b>0,00</b>
00002902/2022			0,00	A-1	410 215,18	9,00		0,000	40 476,15	8 613,29	0,00	0,00
0268755			0,00	A-1	11 232,27	-1,00		0,000	11 232,27	10,57	0,00	0,00
3282637/13825			0,00	A-1	1 438,91	0,00		0,000	1 438,91	15,67	0,00	0,00
3315457			0,00	A-1	62 249,61	1,00		0,000	41 145,40	1 605,00	0,00	0,00
4587151/556289			0,00	A-1	73 287,20	4,00		0,000	15 115,67	737,19	0,00	0,00
9744052			0,00	A-1	57 349,26	2,00		0,000	20 641,35	580,65	0,00	0,00
9915412			0,00	A-1	108 561,94	3,00		0,000	30 616,10	1 009,90	0,00	0,00
A192322000			0,00	A-1	450 000,00	1,00		0,000	0,00	18 528,76	0,00	0,00
IH4824			0,00	A-1	358 333,39	10,00		0,000	33 333,32	2 974,17	0,00	0,00
JG137/3/000221-8314			0,00	A-1	219 403,13	7,00		0,000	29 661,15	1 333,09	0,00	0,00
<b>1643 Emprunts en devises (total)</b>			<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)			<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>			<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>			<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>1671 Avances consolidées du Trésor (total)</b>			<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)</b>			<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>1675 Dettes pour METP et PPP (total)</b>			<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)</b>			<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>1678 Autres emprunts et dettes (total)</b>			<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>			<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

BUDGET PRINCIPAL PANISSIERES - BUDGET PRINCIPAL PANISSIERES - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? QIN (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Emprunts et dettes au 01/01/N				Annuité de l'exercice			
				Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
<b>Total généraux</b>		<b>0,00</b>		<b>1 752 070,89</b>				<b>223 660,22</b>	<b>33 408,29</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification de la circulaire ICGB1015077/C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décalés) et intérêts perçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 788.

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ÉTAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV  
B1.3

## B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Échange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)													
<b>TOTAL (A)</b>		0,00	0,00							0,00		0,00	0,00
Barrière simple (B)													
<b>TOTAL (B)</b>		0,00	0,00							0,00		0,00	0,00
Option d'échange (C)													
<b>TOTAL (C)</b>		0,00	0,00							0,00		0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)													
<b>TOTAL (D)</b>		0,00	0,00							0,00		0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)													
<b>TOTAL (E)</b>		0,00	0,00							0,00		0,00	0,00
Autres types de structures (F)													
<b>TOTAL (F)</b>		0,00	0,00							0,00		0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>							<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant du couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer la montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES		IV	
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS		B1.4	

#### B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Écart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structure contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (trame)	Nombre de produits % de l'encours	10 99,98	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00
	Montant en euros	1 752 070,89		0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits % de l'encours	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00
	Montant en euros	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swapoption)	Nombre de produits % de l'encours	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00
	Montant en euros	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits % de l'encours	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00
	Montant en euros	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits % de l'encours	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00
	Montant en euros	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits % de l'encours					0 0,00	
	Montant en euros					0,00	

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV – ANNEXES</b>	
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME</b>	
<b>B1.6 – DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME (1)</b>	
REPARTITION PAR PRÉTEUR	Dette en capital à l'origine (2)
<b>TOTAL</b>	<b>Dette en capital au 01/01/N</b>
Autoris des organismes de droit privé	0,00
Autoris des organismes de droit public	0,00
<b>Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</b>	<b>0,00</b>
	<b>Annuité à payer au cours de l'exercice</b>
	<b>Intérêts (3)</b>
	<b>Capital</b>

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV</b>	
<b>B1.6</b>	

	IV	
ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - AUTRES DETTES		B1.7

**B1.7 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

IV – ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	
	B7.1

## ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
	(3)			

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

## IV – ANNEXES

### ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

**IV**

**B7.3**

#### ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de fil	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial		Taux à la date de vote du budget (6)		Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice
	Année	Profil							Taux	Index	Taux	Index			
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00									0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00									0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00									0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>					0,00	0,00									0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOC-B-1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	
	B8

**SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT (total)</b>					
		<b>FONCTIONNEMENT (total)</b>			
65748	Subvention 2024	Subvention 2024	Comité des fêtes	Association	19 923,84
65748	Subvention 2024	Subvention 2024	RCP	Association	4 610,00
65748	Subvention 2024	Subvention 2024	Au Bonheur de tous	Association	250,00
65748	Subvention 2024	Subvention 2024	Douceur de vivre	Association	350,00
65748	Subvention 2024	Subvention 2024	Musée de la cravate	Association	1 000,00
65748	Subvention 2024	Subvention 2024	Batterie Fanfare	Association	400,00
65748	Subvention 2024	Subvention 2024	Ecole du Levant	Association	1 350,00
65748	Subvention 2024	Subvention 2024	AMRP	Association	200,00
65748	Subvention 2024	Subvention 2024	Sou des écoles	Association	1 500,00
65748	Subvention 2024	Subvention 2024	FC2M	Association	800,00
65748	Subvention 2024	Subvention 2024	Ecole de Musique	Association	2 263,84
65748	Subvention 2024	Subvention 2024	CAP basket	Association	5 000,00
65748	Subvention 2024	Subvention 2024	La Fabrik	Association	1 400,00
65748	Subvention 2024	Subvention 2024	Comité des classes en 4	Association	500,00
65748	Subvention 2024	Subvention 2024			300,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N****IV****B9****B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>6,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6,00</b>	<b>5,00</b>	<b>0,00</b>
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00
Attaché principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>12,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12,00</b>	<b>9,00</b>	<b>1,00</b>
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	5,00	0,00	5,00	4,00	0,00
Adjoint technique territorial	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00
Agent de maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00
Technicien territorial	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>2,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,00</b>	<b>2,00</b>	<b>0,00</b>
ATSEM principal 1ère classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>
Adjoint territoriale du patrimoine	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Assistant de conservation principal 2 <sup>e</sup> classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>
Adjoint territorial d'animation	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>
Brigadier chef principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00
<b>FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

BUDGET PRINCIPAL PANISSIERES - BUDGET PRINCIPAL PANISSIERES - BP - 2024

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS NON CITES (I) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)</b>		<b>23,00</b>	<b>0,00</b>	<b>23,00</b>	<b>19,00</b>	<b>1,00</b>	<b>20,00</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Équivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail / période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ( $0,8 \cdot 6 / 12$ ).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

<b>B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)</b>			
<b>AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N</b>			
CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION (3)	CONTRAT
(1)	(2)	Indice (8)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>			
Adjoint territoriale du patrimoine	C	CULT	0,00
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>			
Adjoint administratif patrimoine	B	CULT	0,00
Adjoint animation	C	ANIM	0,00
Adjoint technique principal 1ère classe	C	TECH	0,00
Adjoint technique territorial	C	TECH	0,00
Attaché territorial	A	CULT	0,00
Rédacteur	B	ADM	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>0,00</b>

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif,  
TECH : Technique,  
URB : Urbainne (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Medico-social.

MT : Medico-technique.

SP : Spécialisé.

CULT : Culturel.

ANIM : Animateur.

POL : Police.

POMP : Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

- (4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
- 332-23-1 : Accroissement territorial ou d'activité pour une durée maximale de douze mois.
  - 332-23-2 : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
  - 332-24 : Contrat pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.
  - 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou insuffisante.
  - 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
  - 332-15 : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
  - 332-16 : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve que aucun fonctionnaire à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
  - 332-17 : Communes nouvelles issues de fusion de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
  - 332-18 : Communes et groupements de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
  - 332-19 : Communes et groupements de communes de moins de 1 000 habitants, sous réserve que la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
  - 332-20 : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnées à l'article L. 4, pour les emplois dont la création ou dissolution dépend de la décision d'une autorité.
  - 332-21 : Contrat à durée indéterminée, spéciifique par l'autorité territoriale.
  - 332-22 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8.
  - 332-23 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerne le remplacement d'un agent titulaire mentionné à l'article L. 332-10.
  - 332-24 : Individualités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L327),
  - 332-25 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
  - 332-10 : Collaborateurs de cabinet.
  - 332-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
  - A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée indéterminée (CDI) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupant un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 327-6 et 327-7 du CGFP.

(7) Occupant un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération de l'agent contractuel, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

**IV  
B9**

	<b>IV – ANNEXES</b>	
<b>LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>		<b>IV</b>

<b>LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>
Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

	<b>Nature de l'engagement (2)</b>	<b>Nom de l'organisme</b>	<b>Raison sociale de l'organisme</b>	<b>Nature juridique de l'organisme</b>	<b>Montant de l'engagement</b>
<b>Dérogation de service public (3) (4)</b>					
<b>Détention d'une part du capital</b>					
<b>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</b>					
-	ALLIANCE HABITAT FLEUVES LOIRE HAB				63 032,65
-	BATIR ET LOGER				74 586,39
<b>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</b>					416 664,80
<b>Autres</b>					

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée,...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

	<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>																				
	<b>ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT</b>	<b>B11.1</b>																				
<b>LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE</b>																						
<table border="1"> <thead> <tr> <th>DESIGNATION DES ORGANISMES</th> <th>Date d'adhésion</th> <th>Mode de participation (1)</th> <th>Montant du financement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>EPCI</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>Autres organismes de regroupement</b></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Syndicat des eaux des Mts du Lyonnais et de la Bas SIEL</td> <td></td> <td></td> <td>9 208,46 2 560,57</td> </tr> </tbody> </table>			DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement	Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)				EPCI				<b>Autres organismes de regroupement</b>				Syndicat des eaux des Mts du Lyonnais et de la Bas SIEL			9 208,46 2 560,57
DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement																			
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)																						
EPCI																						
<b>Autres organismes de regroupement</b>																						
Syndicat des eaux des Mts du Lyonnais et de la Bas SIEL			9 208,46 2 560,57																			
(1) Indiquer si le financement est fait par TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.																						

	<b>IV – ANNEXES</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>B11.3</b>

**LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS Assainissement Lotissement Chez Vernay						non oui oui

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

**DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-521 813,55	-521 813,55
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	145 658,19	145 658,19
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

**Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Affectation au 1068 (C)</b>	380 000,00	380 000,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	380 000,00	380 000,00

**COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE**

	Propositions nouvelles	Vote
<b>Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)</b>	676 660,00	676 660,00
<b>Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)</b>	1 428 847,78	1 428 847,78
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	1 132 187,78	1 132 187,78

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES</b> <b>EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES</b>	<b>C1.2</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>676 660,00</b>	<b>I</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>676 660,00</b>	<b>676 660,00</b>
1631 Emprunts obligataires		0,00	0,00
1641 Emprunts en euros		676 660,00	676 660,00
1643 Emprunts en devises		0,00	0,00
16441 Opérations afférentes à l'emprunt		0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor		0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor		0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes		0,00	0,00
1681 Autres emprunts		0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables		0,00	0,00
1687 Autres dettes		0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10... <i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10... Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139 <i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>		0,00	0,00

(1) Détallier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES BUDGETAIRES		
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES		C1.3

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>	<b>1 428 847,78</b>	<b>III</b>
	<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>	<b>215 878,00</b>	<b>215 878,00</b>
10222	FCTVA	150 000,00	150 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	15 000,00	15 000,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	50 878,00	50 878,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
	<b>Ressources propres internes de l'année (b) (4)</b>	<b>1 212 969,78</b>	<b>1 212 969,78</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation de document	450,00	450,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	4 948,00	4 948,00
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	23 831,59	23 831,59
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	18 121,00	18 121,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	5 699,00	5 699,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00
281533	Réseaux câblés	336,00	336,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	164 500,00	164 500,00
021	Virement de la section de fonctionnement	995 084,19	995 084,19

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

**IV – ANNEXES**  
**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS**

				IV D3
<b>Libellés</b>	<b>Base notifiée (si connue à la date de vote)</b>	<b>Variation de la base / (N-1) (%)</b>	<b>Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante. (% unité ou €)</b>	<b>Produit voté par l'assemblée délibérante</b>
				<b>Variation du taux / N-1 (%)</b>
				<b>Variation du produit / N-1 (%)</b>
<b>Part régionale des ressources</b>				
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP Gazole	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP Gazole	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00
<b>Part départementale des ressources</b>				
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00
<b>Part communale des ressources</b>				
TFPB		0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00
CFF		0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détaller les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
ARRETE ET SIGNATURES	<b>A</b>

Nombre de membres en exercice : 22Nombre de membres présents : 18Nombre de suffrages exprimés : 21

VOTES :

Pour : 21Contre : 0Abstentions : 0

Date de convocation : 05/04/2024

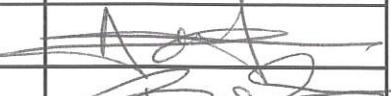
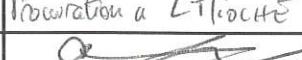
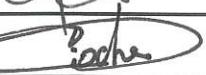
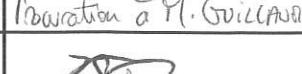
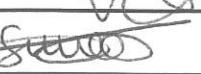
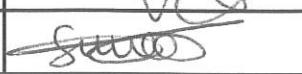
Présenté par Le Maire (1), Christien Mollard

A Panissières, le 09/04/2024

Délibéré par l'assemblée Conseil municipal réunie en session ordinaire

A Panissières, le 09/04/2024

Les membres de l'assemblée délibérante Conseil municipal

BEFORT Jean-Marc	
BERTALOTTO Frédérique	 Excuse
BONNET Philippe	
BOREL Anne-Marie	
DUSSUD Grégory	
DUTEL Noémie	
FAYE Sylvie	
FONGARLAND Jean-Jacques	
FOUILLAT Christine	 Procuration à L. M IOCHE
GONZALEZ Eric	
GRANJON Marc	
GUILLAUMOND Monique	
MIOCHE Laurent	
MOLLARD Christian	
PERONNET Jean-Marc	
PILON Denis	
PLASSE Elodie	 Procuration à M. Guillautin
SERAILLE Loïc	
SEYVE Véronique	
SUREDA Jennifer	

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

TERRAILLON Régine	<i>Préparation à C. M. et la signature</i>
VIGNON Philippe	<i>C. Vignon</i>

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 16/04/24 et de la justification le 16/04/24.

*À Panissières le 16/04/2024*

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

*Le Maire, Christian NOUET*

